

BRUXELLES ENVIRONNEMENT NEWS



PROFESSIONNELS

bpost
PB-PP
BELGIÉ(N) - BELGIQUE

#58 // MAGAZINE TRIMESTRIEL · SEPTEMBRE · OCTOBRE · NOVEMBRE 2022 · ISSN 2030-9457

1 LE BEN devient un blog pour mieux vous informer

2 2025-2035 : en route vers une mobilité basses émissions

4 Les facilitateurs, un accompagnement gratuit et technique pour vos démarches d'écogestion !

5 Son amplifié : inscrivez-vous aux prochaines formations

5 Législation Son amplifié : donnez votre avis

5 Découvrez les interviews EcodynTalks

5 Avec le crédit ECORENO, la rénovation devient plus accessible

6 Parole de Facilitateur biodéchets

7 Avec MyPermit, introduisez votre permis d'environnement en ligne!

LE BEN devient un blog pour mieux vous informer

Au fil des années, le BEN est devenu le magazine de référence des professionnels désireux de développer leurs activités de manière durable et d'être informés des réglementations environnementales. Aujourd'hui, le BEN évolue et devient un blog à destination des professionnels, le BLOG PRO. Cette nouvelle formule répond aux besoins digitaux des professionnels et s'intègre désormais dans leur vie professionnelle chargée de manière encore plus rapide et efficace.

Qu'est-ce qui change ?

Vous tenez en main ou lisez le dernier numéro du BEN. Désormais, vous ne recevrez plus le magazine papier dans votre boîte aux lettres, et il n'apparaîtra plus en PDF sur notre site web. Le BEN devient un blog à destination des professionnels, le BLOG PRO, avec sa propre interface et sa propre navigation qui vous permettra de trouver facilement les informations pertinentes pour votre entreprise ou votre secteur d'activité. Grâce à cette évolution numérique, nous serons en mesure de vous guider encore mieux dans votre gestion et vos projets de transition environnementale.

Un contenu à haute valeur ajoutée

Sur le site web de Bruxelles Environnement entièrement renouvelé, une section du site a été créée spécialement pour vous (via : environnement.brussels > Professionnels). Vous y trouverez toutes les informations, réglementations et soutiens pertinents destinés aux professionnels. Sur la plupart des pages, vous pourrez même filtrer vos recherches en fonction de votre secteur d'activité. Un calendrier comprenant tous nos événements et toutes nos formations sera également à votre disposition. Cette section du site vous permettra aussi d'accéder au blog à destination des professionnels. Des contenus intéressants et inspirants vous y seront proposés sous différents formats : interviews journalistiques, vidéos, reportages photo, quiz... Nous nous adresserons directement à vous, comme professionnel, et vous offrirons les conseils de nos experts et des exemples concrets pour passer à l'action et entamer ou poursuivre une démarche de transition.

De nouvelles rubriques proches de vos préoccupations

Votre blog vous donnera notamment accès à des témoignages de collègues, des dossiers approfondis, des conseils pratiques et actions à entreprendre, concernant des thématiques et questions auxquelles vous êtes régulièrement confrontés dans votre vie professionnelle, que vous débutiez dans la gestion environnementale ou cherchiez des exemples inspirants pour aller plus loin encore. Tout comme sur le site, vous pourrez filtrer la plupart des pages en fonction de votre secteur d'activité. Un blog destiné aux citoyens et contenant des articles plus généraux sur l'environnement sera également disponible.

Quand ?

Bientôt ! Dès l'automne, vous pourrez accéder à cette toute nouvelle plateforme et y trouver l'inspiration ou les informations que vous recherchez. Inscrivez-vous vite à notre [newsletter](#) et/ou nos [réseaux sociaux](#) pour être les premiers à découvrir ce blog flambant neuf. En attendant, nous vous remercions toutes et tous de nous avoir lu pendant toutes ces années et nous nous réjouissons de vous revoir sous forme numérique dans le BLOG PRO

2025-2035 : en route vers une mobilité basses émissions

MOBILITÉ

Le calendrier de la Zone de Basses Émissions (LEZ) a été définitivement adopté. Pour les voitures et les camionnettes légères, c'est la fin des moteurs diesel en 2030, et des moteurs essence, LPG et CNG en 2035. Par ailleurs, avec sa « Roadmap Low Emission Mobility », la Région se dote d'une stratégie visant à aboutir à une mobilité automobile zéro émissions directes! Découvrez ce que cela implique pour les professionnels et les mesures d'accompagnements mises en œuvre pour les aider à relever ce défi.



Bruxelles en route vers une mobilité basses émissions

Contexte

La Région de Bruxelles-Capitale vise la neutralité climatique d'ici 2050, ainsi que l'amélioration de la qualité de l'air. Pour y parvenir, accélérer la transition vers une mobilité basses émissions est primordial. Un calendrier définitif de sortie des moteurs à combustion ainsi qu'une « Roadmap Low Emission Mobility » ont donc été élaborés par les autorités régionales.

Deux-roues et poids lourds concernés dès 2025

Dès le 1^{er} janvier 2025, les deux-roues seront également concernés par les critères d'accès à la LEZ. Pour les mobylettes et scooters par exemple, il faudra un modèle électrique dès 2028 pour rouler à Bruxelles. La législation concernera également les poids lourds à partir de 2025, date à partir de laquelle les poids lourds diesel devront être minimum Euro VI. Ces normes Euro se renforceront jusqu'en 2036. Il n'est toutefois aujourd'hui pas encore prévu de sortie du thermique pour ce type de véhicule.

Camionnettes et minibus

Pour les plus grosses camionnettes et les minibus, la sortie du thermique (essence et diesel) aura lieu en 2035. Les restrictions seront progressives. En 2025, les véhicules de ce type roulant au diesel devront être Euro 5 minimum, Euro 6d-TEMP en 2028 et Euro 6d en 2030. La LEZ offrira parallèlement plus de souplesse. Le nombre de Day Pass annuel augmente de 8 à 24. Pour les personnes qui circulent peu à Bruxelles, cela permettra plus de flexibilité, voire le cas échéant de retarder un nouvel achat de véhicule.

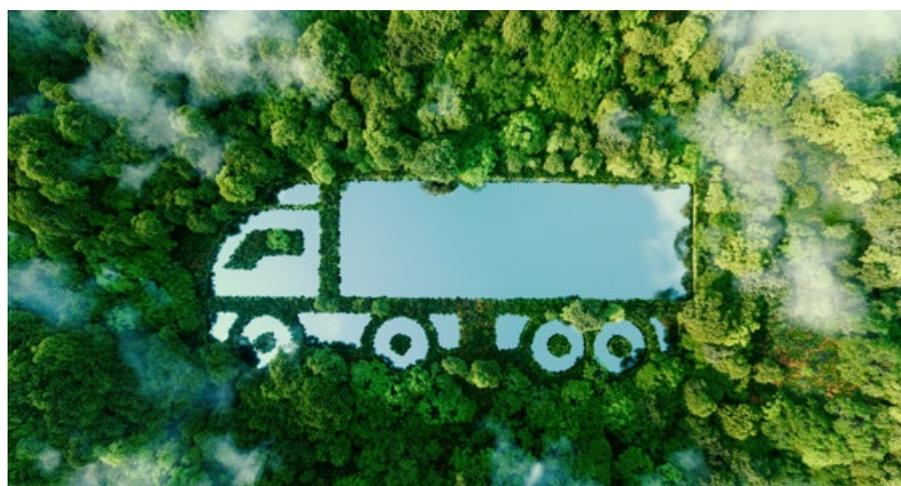
**UNE MOBILITÉ
AUTOMOBILE ZÉRO
ÉMISSIONS DIRECTES!
LE CALENDRIER DE
LA ZONE DE BASSES
ÉMISSIONS (LEZ) A
ÉTÉ DÉFINITIVEMENT
ADOPTÉ.**

Une approche par groupes cibles et prioritaires

Conjointement, la région s'est doté d'une feuille de route stratégique nommée « Roadmap Low Emission Mobility ». Son objectif est de faire passer Bruxelles d'une zone de basses émissions à une zone zéro émissions directes d'ici 2035. Il s'agit également et surtout d'inciter au transfert modal vers la marche, le vélo, les transports en commun ou la voiture partagée, tant pour les particuliers que les professionnels, navetteurs et visiteurs occasionnels. Un vrai défi, qui ne pourra aboutir qu'avec la coopération de tous les acteurs concernés. Cette stratégie comprend une combinaison de mesures générales et de mesures transversales. Elle identifie aussi des groupes cibles pour lesquels une électrification accélérée est envisageable, comme celui des flottes (taxis, voitures de société, voitures partagées, micro-mobilité partagée, pouvoirs publics, transports publics, logistique urbaine), et d'autres groupes prioritaires qui ont besoin de mesures d'accompagnement et d'aides spécifiques. C'est le cas des micro et petites entreprises et indépendants, et du secteur des associations sans but lucratif.

Transition: des aides et accompagnements renforcés

Diverses mesures sont également prévues pour inciter les professionnels à choisir le bon moyen de transport et des véhicules zéro émission plutôt que des véhicules conventionnels. Exemple, en matière d'aide financière, le taux d'intervention à l'achat/leasing d'un utilitaire électrique pour remplacer un véhicule thermique impacté par la LEZ est passé à 40 % ou 30 % des frais HTVA (avec un plafond jusqu'à 10 000/15 000 €) pour les micro et petites entreprises. La prime Cairgo Bike propose pour sa part une prime pouvant aller jusqu'à 4 000 € pour les entreprises qui achètent un vélo-cargo ou une remorque de vélo pour se rendre chez les clients ou effectuer des livraisons. Aide financière encore avec l'appel à projets « Low Emission Mobility » (voir ci-contre). En matière d'accompagnement, le [facilitateur Mobility and Fleet](#) offre aux entreprises et organisations un accompagnement sur mesure gratuit pour les guider vers des pratiques plus durables de mobilité et de gestion de flotte. Le [facilitateur infrastructures de recharge](#) répond, de son côté, à toutes les questions que les professionnels peuvent se poser sur les bornes de recharges. Quant au Green Deal logistique basses émissions (voir ci-contre), il prévoit de réunir et de valoriser les entreprises pionnières en matière de décarbonation du transport de marchandises à Bruxelles. Le futur basses émissions de la Région est en marche!



Le Green Deal logistique basses émissions

L'objectif de ce programme est d'accélérer la transition vers une logistique basses émissions à Bruxelles. Que vous soyez transporteur, fournisseur ou receveur de marchandises transportées, devenez partie prenante du Green Deal! Vous bénéficierez d'un accompagnement individualisé, d'une image positive au sein de la Région et pourrez être en lien avec d'autres pionniers de la logistique urbaine. Envie d'en faire partie? Remplissez notre [formulaire en ligne](#). Des questions? Rendez-vous sur notre FAQ ou contactez-nous via lowemissionmobility@environnement.brussels.

Participez au Bike Project



[The Bike Project](#) offre un accompagnement individuel gratuit aux entreprises et organisations bruxelloises pour l'élaboration, le développement et la mise en place de leur politique vélo. Il vous permet notamment de bénéficier de conseils d'experts, met à disposition de vos employés une formation vélo théorique et pratique, et leur propose de tester différents types de vélos pendant deux semaines!

L'appel à projets Low Emission Mobility

Vous comptez installer un système de recharge électrique semi-public (parking d'entreprise, d'asbl, de supermarché...), mettre sur pied une recharge pour taxis ou pour véhicules servant à la logistique urbaine? Participez à l'appel à projets Low Emission Mobility! Les entreprises sélectionnées pourront bénéficier d'un soutien financier allant de 25 000 € à 100 000 €. Pour plus d'informations surfez sur environnement.brussels > [Mobilité](#) > [Stratégie Low Emission Mobility](#) > [Appel projets Low Emission Mobility](#) ou posez vos questions à l'adresse suivante: lem@environnement.brussels.

Les facilitateurs, un accompagnement gratuit et technique pour vos démarches d'écogestion!

ÉCOGESTION

Vous cherchez à être accompagnés dans vos démarches d'écogestion, vous êtes en quête de réponses techniques? Des facilitateurs et coachings sont à votre service! Mandatés par Bruxelles Environnement, ils sont des experts dans des domaines très variés et vous proposent des helpdesks et accompagnements gratuits! En voici une petite sélection.



Les facilitateurs Bruxelles Environnement, un accompagnement gratuit à votre service

Facilitateur Bâtiment durable

Professionnel du secteur du bâtiment ou syndic professionnel? Ce facilitateur peut répondre à toutes vos demandes dans les domaines de la rénovation durable, des énergies renouvelables, de la gestion des eaux pluviales, des toitures et façades vertes, des matériaux durables, des réglementations PEB et PLAGE, de l'acoustique, etc.

Le +

Ce facilitateur propose un « quickscan énergétique » (audit simplifié de votre bâtiment, qui inclut le diagnostic des économies d'énergie possibles) aux copropriétés qui travaillent avec un syndic professionnel. Pour plus d'information, surfez sur environnement.brussels > [Bâtiment et énergie](#) > [Accompagnements gratuits](#) > [Le facilitateur bâtiment durable](#)

Facilitateur Nature

S'adressant aux acteurs du développement urbain (urbanistes, promoteurs, architectes, aménageurs et gestionnaires d'espaces verts), il a pour objectif d'informer, de sensibiliser et d'accompagner les professionnels qui souhaitent intégrer la nature et la biodiversité dans leurs plans, projets et programmes. Il a également pour rôle de faciliter les démarches administratives allant dans ce sens.

Le +

Ce facilitateur anime aussi une plate-forme qui permet l'organisation de rencontres et d'échanges entre gestionnaires publics, afin de coordonner des politiques publiques en matière de végétalisation/déminéralisation des espaces publics, ou encore d'élaboration de stratégies régionales de lutte écologique contre certains organismes nuisibles et d'abandon des pesticides. Pour plus d'information: rendez-vous sur environnement.brussels > [Espacesverts et biodiversité](#) > [Action de la Région](#) > [Facilitateur nature](#)

EXPERTS, HELPDESKS ET ACCOMPAGNEMENTS GRATUITS!

Helpdesk Marchés publics durables

Vous êtes un organisme bruxellois soumis à la législation sur les marchés publics? Ce facilitateur vous aidera à insérer des critères écologiques dans vos marchés publics.

Le +

Ce Helpdesk vous propose une relecture critique de vos cahiers des charges pour garantir que vos critères de durabilité soient pertinents et conformes à la législation sur les marchés publics. Pour plus d'information, allez sur environnement.brussels > [Consommation durable](#) > [Marchés publics durables](#) > [Helpdesk gratuit](#)

Le Pack Énergie pour les PME et le secteur non marchand

Dédié à tous les commerçants, artisans, professions libérales, responsables d'une petite ou moyenne entreprise, ou encore d'une organisation du secteur non marchand, ce coaching vous aide à améliorer l'efficacité énergétique de vos bâtiments!

Le +

Une équipe d'experts est à votre disposition pour réaliser un diagnostic de la performance énergétique de votre bâtiment et vous fournir des conseils personnalisés pour améliorer l'efficacité énergétique de vos installations. Pour plus d'information, surfez sur environnement.brussels > [Bâtiment et énergie](#) > [Primes et incitants](#) > [Pack Energie](#)

Et plus encore!

Découvrez bientôt nos offres d'accompagnement pour de nombreux autres secteurs et thématiques sur notre nouveau site web, via: environnement.brussels > [Professionnels](#) > [Services et demandes](#) > [Conseils et accompagnement](#)

Son amplifié : inscrivez-vous aux prochaines formations

BRUIT



Vous organisez des événements en plein air ou vous gérez des établissements diffusant de la musique amplifiée à des niveaux sonores pouvant atteindre 100 dB(A) ? Vous êtes un professionnel du son et vous êtes en charge du respect de la législation relative au son amplifié ? Inscrivez-vous au cycle de formation pour les « Personnes de référence Son amplifié » organisé prochainement par Bruxelles Environnement. Le cycle francophone se déroulera le 28/9 (cours théorique) et le 29/9 ou le 30/9 (cours pratique). Le cycle néerlandophone se tiendra lui, le 19/9 (théorie) et le 21/9 ou le 23/9 (pratique).

Législation Son amplifié : donnez votre avis

Une évaluation de la législation relative à la diffusion de son amplifié est en cours. Vous serez peut-être contacté via mailing ou téléphone pour donner votre avis. Merci d'avance pour votre aide ! En tant que gestionnaire d'un lieu/événement où de la musique est diffusée, n'hésitez pas aussi à nous envoyer vos remarques à bruit.autorisations@environnement.brussels. Bientôt, vous pourrez également répondre à notre enquête en ligne

Plus de détails ?

Consultez nos News sur environnement.brussels > [bruit](#)

Avec le crédit ECORENO, la rénovation devient plus accessible

RENOLUTION



Crédit EcoReno : les travaux de rénovation plus accessibles.

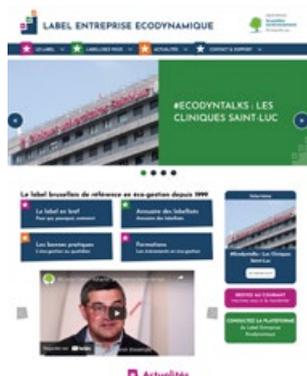
Vous êtes actif dans le secteur de la rénovation des bâtiments ? Alors, le nouveau crédit ECORENO va certainement vous intéresser ! Ce crédit permet aux propriétaires, futurs propriétaires ou locataires de bénéficier d'un taux à 0% ou 1% pour financer les travaux de rénovation ou d'aménagement d'un logement situé à Bruxelles. Et cela, quelle que soit la nature des travaux. Proposé par le Fonds du Logement, le crédit ECORENO peut prendre la forme d'un crédit hypothécaire ou d'un crédit à la consommation. Une excellente nouvelle pour vos futurs clients et clientes ainsi que pour tout le secteur de la rénovation à Bruxelles.

En savoir plus :

• fonds.brussels > [Crédit ECORENO](#)

Découvrez les interviews EcodynTalks

ECOGESTION



Qui de mieux placé pour parler d'écogestion que des organisations porteuses du Label Ecodyn ? C'est pourquoi le Label Entreprise Écodynamique lance #EcodynTalks, une série d'interviews vidéo à la rencontre des organismes labellisés. Des membres d'organisations de tous types (asbl, entreprises, organismes publics) y partagent leur expérience. Découvrez-y les avantages de l'écogestion, des conseils aux entreprises qui voudraient se lancer, des perspectives sur l'engagement environnemental des organisations dans une région en transition... et faites le plein de bonnes idées!

Intéressés ?

Surfez sur : ecodyn.brussels > [Actualité](#) > [Dans les coulisses](#)

Parole de Facilitateur biodéchets

GESTION DES DÉCHETS

En 2023, l'obligation de gestion et de tri des biodéchets pour les professionnels entre en vigueur à Bruxelles. Elle concerne les déchets alimentaires de cuisine et de table ainsi que les déchets verts. Fini la poubelle « tout venant », les biodéchets devront être triés à la source et valorisés. Pour accompagner les professionnels, Bruxelles Environnement propose un service de « Facilitateurs biodéchets ». Découvrez ce service gratuit avec l'un de ces experts, Jean-Marie Savino!



Quels sont les services proposés par le Facilitateur biodéchets et à qui sont-ils destinés ?

Ils visent à aider les professionnels qui produisent des biodéchets. Nous proposons des séances d'informations générales et des formations gratuites pour sensibiliser aux enjeux de la gestion des biodéchets, réduire le gaspillage alimentaire et optimiser le tri.

En pratique, que proposez-vous comme services aux entreprises ?

Nous proposons un accompagnement pour faire le point sur les volumes et les types de déchets. Nous aidons les entreprises à quantifier les coûts directs et indirects et à mieux s'organiser pour maîtriser la production des biodéchets en amont et mieux gérer les biodéchets produits en aval. Nous abordons le tri, le gaspillage et le compostage en s'adaptant à leurs besoins.

À quels types de professionnels ce service est-il proposé ?

À toutes les entreprises qui produisent des déchets de cuisine et de table mais aussi des déchets verts. Nous ciblons principalement l'Horeca mais aussi les épiceries, les boulangeries et les cantines d'entreprises. Nous proposons aussi un accompagnement des organisations publiques comme les crèches, les écoles, les maisons de repos, les universités, les hôpitaux, ainsi que des événements organisés par des entreprises. Tout acteur professionnel bruxellois qui produit des déchets de cuisine et de table et/ou des déchets verts peut nous contacter.

OPTIMISER LE TRI DES BIODÉCHETS, QUELS AVANTAGES POUR LES PROFESSIONNELS ?

Comment réagissent les professionnels face à cette nouvelle réglementation ? Ont-ils des freins, des a priori ?

Les craintes concernent souvent le manque de place, le coût et le temps nécessaire pour trier, mais aussi le contexte professionnel et sociétal. Quand on se souvient des processus mis en place il y a quelques années pour l'obligation de tri d'autres flux de déchets, on réalise que c'est faisable et bénéfique ! Les services d'information et d'accompagnement permettent de répondre à toutes les questions.

Vous souhaitez bénéficier des services du facilitateur biodéchet ? Contactez les experts via biodechetspro@environnement.brussels.

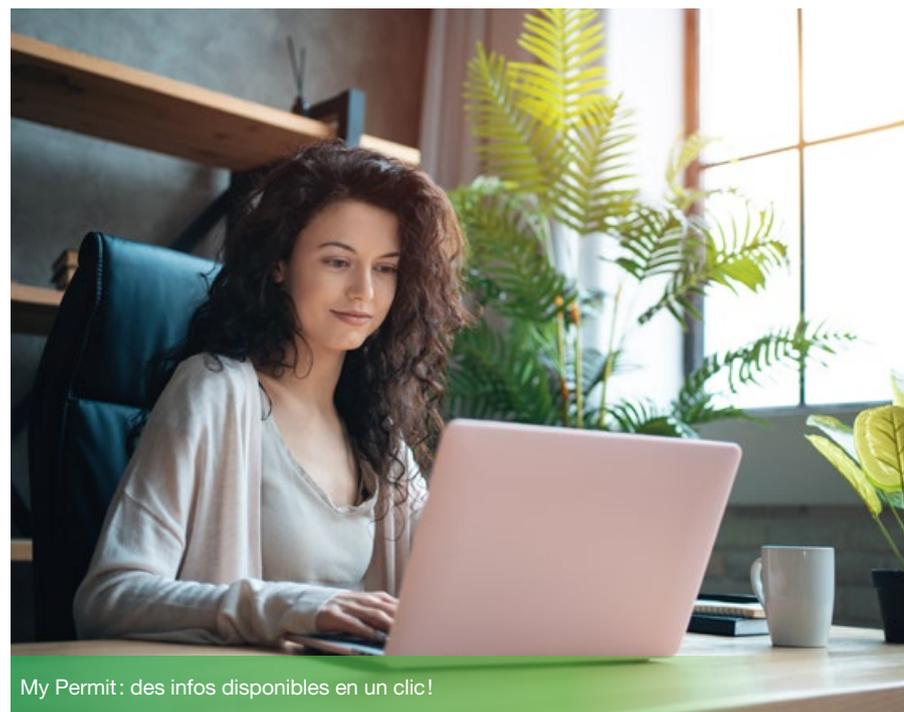
Plus d'infos sur le facilitateur :

• <https://recyclebxipro.be>

Avec MyPermit, introduisez votre permis d'environnement en ligne!

PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le nouveau portail bruxellois MyPermit Environnement est un outil dynamique vous permettant d'introduire directement vos nouvelles demandes de permis en ligne! Objectif: simplifier la procédure administrative des demandes de permis d'environnement, vous guider tout au long du processus d'introduction de votre demande et vous faire gagner du temps pour vos projets.

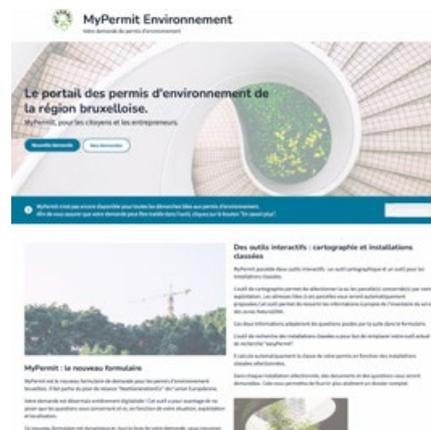


Comment ça fonctionne?

Le nouveau portail MyPermit Environnement est un formulaire dynamique. Tout au long de votre demande, vous aurez accès à des liens vers différents guides ou documentations pertinents qui vous aideront à compléter votre dossier, et ce, en fonction de votre cas particulier. En effet, cet outil a pour avantage de ne poser que les questions vous concernant, en fonction de votre situation, de votre exploitation et de la localisation de celle-ci.

Les installations classées et les cartes, disponibles en un clic!

Afin de déterminer la classe de votre permis ainsi que les différents documents nécessaires pour compléter votre dossier, un outil de recherche des installations classées est intégré à MyPermit Environnement. En fonction de chaque installation sélectionnée, une série d'informations et de questions vous sera demandée. Cela vous permettra de constituer facilement un dossier complet! MyPermit Environnement possède également un outil de cartographie permettant de sélectionner la/les parcelle(s) concernée(s) par votre exploitation. Les adresses liées à ces parcelles vous seront automatiquement proposées. Cet outil cartographique vous fournit aussi directement les informations relatives à l'inventaire du sol et aux éventuelles zones Natura 2000. Ces différentes informations adapteront automatiquement les questions posées par la suite dans le formulaire.



Conditions d'accès à la plate-forme

MyPermit est en cours de développement. Actuellement, seules les nouvelles demandes de permis à destination de Bruxelles Environnement peuvent y être introduites. En pratique, l'introduction de votre demande de permis via MyPermit n'est possible que si elle concerne :

- Un permis de classe 1A, 1B ou 1D,
- Un permis de classe 2 concernant un bien d'utilité publique ou l'exploitation d'une ressource d'utilité publique (captage d'eau souterraine), ou si le bien abritant les installations est classé au patrimoine ou en cours de classement ou inscrit sur la liste de sauvegarde du patrimoine immobilier ou en cours d'inscription.
- Un permis de classe 2 dont au moins l'un des demandeurs est une personne morale de droit public représentant l'Etat, les régions ou les établissements publics (universités, hôpitaux...).

Tous les autres dossiers doivent donc être introduits selon les procédures habituelles détaillées sur : [environnement.brussels > Le permis d'environnement > Le guide pratique du permis d'environnement > Comment et où introduire votre demande.](#)

Pour découvrir MyPermit Environnement:

- mypermit.environnement.brussels

Nouvelle législation

Découvrez les nouvelles réglementations en rapport avec l'environnement, l'urbanisme et l'énergie adoptées par les autorités bruxelloises.

Matière	Nature juridique	Dates	Contenu
Rénovation urbaine	Arrêté du Gouvernement	Du 31/03/2022, MB du 4/05/2022	relatif à l'octroi de primes à l'amélioration de l'habitat, p. 40795.
Energie	Ordonnance	Du 2/12/2021, MB du 9/05/2022	portant assentiment à l'accord entre la République de Lituanie et la Région de Bruxelles-Capitale sur les transferts statistiques d'énergie produite à partir de sources renouvelables à des fins de conformité avec les directives 2009/28/CE et (UE) 2018/2001, signé à Vilnius/Bruxelles le 15 juillet 2021. - Addendum, p. 41616.
Nature	Arrêté du Gouvernement	Du 10/03/2022, MB du 11/05/2022	portant désignation de la réserve naturelle agréée Vogelzangbeek à Anderlecht, p. 42281.
Energie	Arrêté du Gouvernement	Du 31/03/2022, MB du 19/05/2022	modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 9 février 2012 relatif à l'octroi d'aides financières en matière d'énergie, p. 43677.
Permis	Arrêté du Gouvernement	Du 28/04/2022, MB du 19/05/2022	relatif à la mise en oeuvre de la procédure de consultation transfrontière dans le cadre des demandes de certificat ou de permis d'environnement, d'urbanisme ou de lotir et à l'affichage des décisions, p. 43679.
Mobilité	Ordonnance	Du 17/03/2022, MB du 20/05/2022	modifiant l'ordonnance du 29 novembre 2018 relative à l'utilisation de modes de transport partagés en flotte libre alternatifs à l'automobile, p. 44191.
Urbanisme	Arrêté du Gouvernement	Du 31/03/2022, MB du 25/05/2022	relatif à la digitalisation des procédures d'instruction des demandes de certificat et de permis d'urbanisme et de lotir et des recours y relatifs régis par les dispositions du CoBAT, p. 44924.
Eau	Ordonnance	Du 27/01/2022, MB du 23/03/2022	portant assentiment à l'amendement de l'article 6 du Protocole de Londres de 1996 à la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et d'autres matières et à l'amendement des annexes II et III de la Convention d'Ospar de 1992 pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est, p. 24118.
Mobilité	Arrêté du Gouvernement	Du 17/02/2022, MB du 24/03/2022	modifiant l'arrêté royal du 15 mars 1968 portant règlement général sur les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles et leurs remorques, leurs éléments ainsi que les accessoires de sécurité et modifiant l'arrêté royal du 23 décembre 1994 portant détermination des conditions d'agrément et des règles du contrôle administratif des organismes chargés du contrôle des véhicules en circulation, p. 24273.
Animaux	Arrêté du Gouvernement	Du 10/02/2022, MB du 30/03/2022	fixant les conditions applicables à certaines formes de transport d'animaux agricoles, p. 25971. ccccc
Mobilité	Arrêté du Gouvernement	Du 19/05/2022, MB du 1/06/2022	modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 15 mai 2014 relatif à l'exemplarité des pouvoirs publics en matière de transport, p. 47061.
Air	Arrêté du Gouvernement	Du 5/05/2022, MB du 16/06/2022	relatif aux polluants organiques persistants, p. 51138.
Mobilité	Arrêté du Gouvernement	Du 30/06/2022, MB du 11/07/2022	modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 janvier 2018 relatif à la création d'une zone de basses émissions visant à introduire les critères pour la période 2025-2036, p. 55403.
GSM	Enquête	MB du 11/07/2022	Enquête publique sur le Projet de Plan régional sur l'environnement électromagnétique à Bruxelles, p. 55463
Urbanisme	Arrêté du Gouvernement	Du 1/06/2022, MB du 15/07/2022	instaurant une dispense temporaire et exceptionnelle de permis d'urbanisme pour certains actes et travaux rendus nécessaires par un afflux massif de personnes déplacées, p. 56487.
Déchets	Arrêté du Gouvernement	Du 23/06/2022, MB du 29/07/2022	modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 1er décembre 2016 relatif à la gestion des déchets et des dispositions connexes, p. 60039.



Le Bruxelles Environnement News est le trimestriel gratuit de Bruxelles Environnement à destination des professionnels.

Rédaction: Didier Dillen

Production: 4Sales- www.4sales.be

Comité de lecture: Sandra Moreels et Bo-Ode De Baene.

Editeurs responsables: B. Dewulf et B. Willocx - Av. du Port 86C/3000 - 1000 Bruxelles
Imprimé sur papier FSC.

Certains textes de cette publication ont pour but d'expliquer des dispositions légales. Pour en connaître la véritable portée juridique, reportez-vous au texte du Moniteur belge.